Révision du Plan Local d'Urbanisme
Commune de Chalo-Saint-Mars
Règlement - document graphique

Plan de zonage

partie nord de la commune

échelle 1/2000e

Projet de PLU arrêté par délibération du Conseil Municipal en date du 03/07/2025

Zonages

- Zone Ua (Urbaine a)
- Zone Ub (Urbaine b)
- Zone Uve (Urbaine à Vocation Économique)
- Zone N (Naturelle)
- Zone Nzh (Naturelle Zone Humide)
- Zone Neh (Naturelle Écarts et Hameaux)
- Zone Ne (Naturelle Équipements)
- Zone A (Agricole)
- Zone Ae (Agricole Érosion)
- Zone Ac (Agricole Construit)
- Zone Av (Agricole Vallée)

- Orientations d'Aménagement et de Programmation sectorielles (OAP)
- Bâtiment susceptible de changer de destination
- Obligation d'implantation à l'alignement
- Zona aedificandi
- Clôture haie vive obligatoire

Protections au titre du L 151-19

- Bâti protégé
- Mur protégé

Protections au titre du L 151-23

- ca - Pelouse calcicole
- hb - Haies et bosquets
- Mare
- Arbre remarquable

- Emplacements réservés
- Continuité de chemin piéton à protéger
- Destination commerciale du RDC protégée
- EBC
- Axes de ruissellement
- 6m non constructibles de part et d'autre des cours d'eau

0 100 200 m

N

Manoir du Tronchet
Alignement de marronniers
Ferme
Maison rurale
Maison rurale
Route de Boutervilliers
Maison de villégiature - Le Cottage Anglais
Maison de villégiature
Maison de villégiature
Maison de villégiature